



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0891

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : subdivision ouest - Autorisation de signer le marché**

service : **Direction générale - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthelémy (pouvoir à Mme Yéréman), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0891**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : subdivision ouest - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent marché concerne la mise à disposition de véhicules, d'engins de déneigement et de personnel d'astreinte, afin d'assurer la viabilité hivernale sur les voies publiques de la Communauté urbaine. Ces prestations viennent en complément du service en régie de la direction de la propreté et à la demande de celle-ci.

Il s'agit d'un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics, passé pour une durée ferme de 4 ans, à compter de sa notification et sans montants minimum et maximum.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée concernant la réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine.

Le marché est composé de 3 lots. Le présent rapport concerne le lot n° 3 : subdivision ouest (NET 5) : communes de Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Vernaison, Grigny et Givors ; deux dépôts de sel : Pierre Bénite, Champagne au Mont d'Or et subdivision sud-est (NET 6) : communes de Bron, Corbas, Feyzin, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize et Vénissieux ; un dépôt de sel : Vénissieux.

La procédure ayant été déclarée infructueuse par la commission permanente d'appel d'offres le 15 mai 2009, conformément aux dispositions de l'article 35-I du code des marchés publics, une procédure négociée a été menée avec le groupement ayant initialement remis une offre.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres a retenu, le 12 juin 2009, l'offre du groupement Coiro-STAL TP-EBM-Cité services-Equipements-Serpollet-Cari Mazza-Beylat TP et lui a donc attribué le marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande passé pour une durée ferme de 4 ans, à compter de sa notification, concernant la réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine, lot n° 3 : subdivision ouest (NET 5) : communes de Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Vernaison, Grigny et Givors ; deux dépôts de sel : Pierre Bénite, Champagne au Mont d'Or et subdivision sud-est (NET 6) : communes de Bron, Corbas, Feyzin, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize et Vénissieux ; un dépôt de sel : Vénissieux, et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement Coiro-STAL TP-EBM-Cité services-Equipements-Serpollet-Cari Mazza-Beylat TP, sans engagement de commande.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5830 - centres de gestion 583 500 et 583 600 - compte 611 213 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.